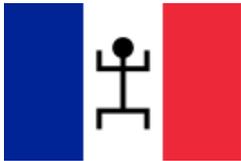


1. DE L'HISTOIRE PRECOLONIALE A L'INDEPENDANCE

Le Mali possède une histoire très riche et relativement bien connue.

Cinq empires ou royaumes importants s'y sont succédé :

- l'empire du Ghana (III^e-XIII^e) ;
- l'empire du Mali (XIII^e-XV^e) ;
- l'empire Songhaï (XV^e-XVI^e) ;
- le royaume bambara de Ségou (fin XVII^e-1861) ;
- l'empire peul du Macina (XIX^e).



Suite à l'invasion de la France en 1883, le Mali devient une **colonie française sous le nom de Soudan français**.

Drapeau du Soudan français et de la République soudanaise

Le 4 avril 1959, le Sénégal et le Soudan se regroupent pour former la **Fédération du Mali**, qui accède à l'indépendance le 20 juin 1960. Deux mois plus tard, le Sénégal se retire de la fédération et proclame son indépendance.



Drapeau de la Fédération du Mali (1959-1960)

Le 22 septembre 1960, le Soudan proclame à son tour son indépendance sous la conduite de Modibo Keïta, tout en conservant le nom de Mali.

2. DE L'INDEPENDANCE A NOS JOURS

- En 1968, Modibo Keïta est renversé par un coup d'État conduit par un groupe d'officiers ayant à leur tête Moussa Traoré, qui instaure une dictature.
- En 1991, celui-ci est renversé à son tour par le général Amadou Toumani Touré qui, après une période de transition, restaure la démocratie avec l'élection d'Alpha Oumar Konaré en 1992. Ce dernier est réélu en 1997.
- En 2002, Amadou Toumani Touré, qui a quitté l'armée, est élu président de la République du Mali, et réélu en 2007.
- Le 22 mars 2012 Amadou Toumani Touré est renversé par un putsch, mené par le capitaine Amadou Haya Sanogo. Après une transition, **Ibrahim Boubacar Keïta est élu président de la République en septembre 2013.**

3. SYSTEME POLITIQUE

Le Mali a largement emprunté au modèle français de la V^e République pour organiser son système politique. C'est une **république dominée par un régime semi-présidentiel**. Sa constitution a été approuvée par référendum le 12 janvier 1992 par 99,76 % des votants. Le président, élu au suffrage universel pour cinq ans, détient le pouvoir exécutif. Il nomme le Premier ministre, qui nomme le gouvernement. L'Assemblée nationale, qui compte 147 députés, est renouvelée tous les cinq ans, à la suite des élections présidentielles. Le Mali compte également, une Cour suprême et un Conseil constitutionnel.